

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 65

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Bisauta,

OBJET : MOBILITE – Boxes à vélos sur voirie – Mise en place d'une tarification pour l'occupation des garages.

Dans la poursuite des actions déjà mises en place en faveur des déplacements doux et pour accélérer le développement de nouvelles solutions de mobilité, la ville de Bayonne expérimente depuis le 2^{ème} trimestre 2018 la mise à disposition de boxes à vélos (dont vélos à assistance électrique VAE) dans le centre-ville.

Cette mesure vise à accompagner et à favoriser le changement de comportement face au tout voiture, et ainsi à privilégier le vélo comme moyen de locomotion en proposant aux usagers une offre de stationnement spécifique.

Ces boxes permettent, en effet aux citoyens ne disposant pas de garage ou aux personnes venant travailler à Bayonne, d'entreposer leur bien dans un espace à l'abri des intempéries et des risques de vol et/ou de vandalisme et d'avoir ainsi la garantie de retrouver leur bien en parfait état.

Actuellement, trois boxes à vélos sont positionnés dans le centre-ville :

- boulevard Alsace Lorraine, à proximité de la poste ;
- devant la maison des associations, parking de Glain ;
- au parking de la piscine Lauga.

Les abris à vélo sont accessibles 24h/24 et 7 jours/7 pour six vélos maximum. Le nombre total d'emplacements s'élève ainsi actuellement à 18.

Ce système sera en outre amené à être déployé ailleurs sur le territoire communal, dans les années à venir.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le conseil municipal est appelé aujourd'hui à se prononcer sur la création d'un tarif qui sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2019 aux utilisateurs qui devront désormais souscrire à un abonnement. Les tarifs sont les suivants :

- carte d'accès délivrée lors de la souscription de l'abonnement : 5 € ;
- abonnement tarif trimestriel : 5 euros ;
- abonnement tarif annuel : 15 euros.

Cette tarification proposée se veut attractive puisqu'aucune place ne peut être réservée ni garantie à l'abonné, contrairement aux abonnements vélos dans les parkings en ouvrage de la Gare, Paulmy, Sainte-Claire et Tour de Sault, réservés aux résidents bayonnais qui ont la garantie de trouver à tout moment une place pour stationner leur vélo.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions précitées et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires afin de les rendre applicables au 1^{er} janvier 2019.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne